



Conditions et modalités de l'offre AIR MILES^{md} valide à compter du 4 février 2008

Offre de base

- L'offre de base de milles de récompense AIR MILES^{md} est la suivante :
 - 30 milles de récompense sont offerts à l'achat ou au renouvellement d'une police d'assurance automobile.
 - 15 milles de récompense sont offerts à l'achat ou au renouvellement d'une police d'assurance habitation.
- Les milles de récompense sont attribués à un seul adhérent AIR MILES^{md} par foyer.
- L'offre de base est sujette à changement sans préavis. Elle peut cesser ou être modifiée en tout temps.

Admissibilité

- Tous nos clients sont admissibles à l'offre de base, à l'exception des employés et des retraités du Groupe Industrielle Alliance, ainsi que toutes les personnes dont le contrat assure les personnes précédemment identifiées.

Attribution des milles de récompense

- Les milles de récompense sont attribués, aux nouvelles affaires, à la date de l'achat et, aux renouvellements, à la date du renouvellement de la police d'assurance.
- Les milles de récompense AIR MILES^{md} sont accordés automatiquement au renouvellement de nos assurés qui nous ont transmis leur numéro d'adhérent AIR MILES^{md}.
- Il est de la responsabilité de l'assuré de fournir son numéro d'adhérent à l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation. L'assuré a six (6) mois, à partir de la mise en vigueur d'une nouvelle police d'assurance ou du renouvellement de sa police d'assurance, pour transmettre son numéro d'adhérent. Les numéros d'adhérents fournis après cette période donneront droit à des milles de récompense au prochain renouvellement, si l'offre est encore en vigueur.
- Les milles de récompense attribués apparaîtront sur le relevé AIR MILES^{md} au plus tard dans les trois (3) mois suivant l'achat ou le renouvellement d'une police d'assurance admissible.
- Les milles de récompense ne seront pas attribués ou seront retirés aux contrats qui sont annulés.
- L'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation n'opérant que dans la province de Québec, seuls les adhérents résidant au Québec sont admissibles à l'offre de base.